

RAPPORT VERBAL

Par M. Charles LUCAS

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Séance du 19 avril 1879)

A L'OCCASION

DE L'HOMMAGE DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

PENDANT L'ANNÉE 1878.

M. Ch. Lucas : — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie du *Bulletin des travaux de la Société Générale des prisons* pendant l'année 1878.

J'ai déjà eu l'occasion, à la séance du 2 décembre 1877, de présenter à l'Académie, un rapport verbal assez étendu sur la fondation de la Société générale des prisons et d'indiquer les services qu'elle était appelée à rendre à la réforme pénitentiaire.

Ce *Bulletin* témoigne du dévouement et de l'activité qu'elle met à poursuivre le double but qu'elle s'est proposé, à savoir, de recueillir en France et à l'étranger tous les documents ayant trait à la réforme pénitentiaire et de concourir de tout son pouvoir à l'accomplissement progressif de cette réforme.

Cette Société fait appel à l'opinion publique en sollicitant le concours de toutes les bonnes volontés, de tous les dévouements qui, pour n'être point stériles, ne demandent bien souvent qu'à recevoir l'impulsion, à voir clairement le but ; elle consacre des réunions périodiques à l'examen des questions qui se rattachent aux différents établissements pénitentiaires ; un *Bulletin* mensuel rend compte de ses discussions et reproduit les travaux, les documents, les informations intéressant la science pénitentiaire. Elle appelle les études du législateur sur les questions qui doi-

vent plus particulièrement fixer son attention en poursuivant ainsi l'œuvre si utilement inaugurée par la commission parlementaire relative au régime pénitentiaire, dont l'Assemblée nationale décréta la création le 25 mars 1872, devançant ainsi par cette mémorable initiative l'ouverture du Congrès pénitentiaire de Londres ; elle s'attaché à seconder de tout son pouvoir la lourde tâche qu'imposa à l'administration l'application de la loi du 5 juin 1875, qui doit éveiller l'active sollicitude du membre éminent de cette Société qui en a été devant la législature l'heureux et habile rapporteur.

Cette Société compte en France plus de 600 membres parmi les notabilités du Parlement, de l'administration, de la magistrature et du barreau et parmi les personnages les plus considérables de la science et de l'administration pénitentiaires, dans les divers États de l'ancien et du Nouveau-Monde.

Le nombre de ses correspondants à l'étranger s'accroît chaque jour et permet au *Bulletin* d'élargir utilement l'horizon de ses informations. Il suffit, du reste, de lire la table des matières de ce *Bulletin* pour apprécier l'importance et la variété des sujets qui y sont traités. La Société, par la publication de son *Bulletin*, est devenue un centre d'études et de renseignements à utiliser par le monde scientifique :

« Un mouvement spontané, très-intéressant et très-significatif, disait à Stockholm le président d'honneur du Congrès international, s'est produit en France depuis dix-huit mois : c'est la fondation de la Société générale des prisons qui, comme Minerve, est sortie tout armée du cerveau de Jupiter, et d'emblée, a eu toute la vigueur et l'activité de « l'âge mûr ! »

La Société a pris une part active au Congrès de patronage réuni à Paris au mois de septembre dernier ; et trois de ses membres délégués au Congrès international de Stockholm ont dû à la renommée de la Société qu'ils représentaient, ainsi qu'à leur mérite personnel, le sympathique accueil qu'ils y ont reçu. Elle a déjà fondé dans son sein l'œuvre utile de la *Bibliothèque des Colonies de jeunes détenus* pour venir en aide à celles existantes dans plusieurs colonies publiques et privées et, grâce au zèle de M. le D^r Marjolin, dont l'Académie a entendu l'intéressante com-

munication sur la question des tours ; grâce aussi au concours de généreux bienfaiteurs, une distribution de près d'un millier de volumes a pu se réaliser. Mais il ne suffit pas de procurer la lecture de bons livres aux jeunes détenus pendant leur séjour à l'établissement pénitentiaire, c'est à la sollicitude active du patronage qu'il appartient de les préserver de celle des mauvais livres à l'époque de la libération, afin que l'ivraie ne vienne pas étouffer le bon grain. C'est malheureusement ce qu'il n'y a que trop à craindre quand on voit que ce n'est pas la propagande des bons livres qui est la plus active.

J'ai déjà abordé devant l'Académie un sujet qui jusqu'ici n'a guère été traité, et sur lequel je me propose un jour de revenir : c'est celui de discerner dans les causes de la récidive celles qui, dans tel ou tel pays déterminé, appartiennent au système pénitentiaire et celles qui sont imputables au système social. Il y a là deux responsabilités distinctes qu'il importe d'apprécier, et c'est celle du système pénitentiaire à laquelle on me paraît trop porté à faire une part exagérée, parce qu'on ne s'est pas suffisamment rendu compte de la limite de sa compétence.

La Société générale des prisons, malgré la mesure restreinte de ses ressources pécuniaires a cru devoir venir en aide à quelques œuvres charitables qui lui ont paru dignes du plus sérieux intérêt. C'est un fait qui l'honore, mais qu'elle me permette de lui dire de ne pas trop céder à l'entraînement de ce sentiment généreux ; qu'elle me permette un conseil que je donnai dès son début à la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine et dont elle n'a pas eu à se repentir, celui de réfléchir qu'une œuvre utile, au début de sa fondation, doit songer avant tout à la sécurité du lendemain. Il faut d'abord pour cela recourir à l'épargne, sans trop compter sur le succès persévérant des souscriptions du jour. Il faut, avant tout, à une fondation, réunir et présenter pour son existence des ressources et des garanties de durée afin de parvenir à être reconnue comme établissement d'utilité publique et d'arriver dès ce moment, par la capacité de recevoir des legs et donations, aux conditions de la permanence et de la stabilité.

Quant aux études théoriques, la Société des prisons, en procédant par des enquêtes, est entrée dans la bonne voie, dans la véritable méthode

scientifique, celle de l'observation pratique. On ne saurait trop lui conseiller de ne jamais s'en départir. Il y a, en effet, deux sortes de théories, l'une qui n'est propre qu'à troubler et égarer les intelligences ; l'autre, au contraire, qui est essentielle pour les éclairer et les guider. La première est celle des inspirations philanthropiques dont les âmes les plus généreuses ont le plus de peine à se défendre et qui les entraîne aux plus séduisantes illusions. La seconde est celle qui procède par la méthode d'observation en allant des faits particuliers aux faits généraux et en déduisant de ceux-ci les principes qui en découlent.

C'est ainsi qu'elle travaille à la création de la science pénitentiaire par les deux conditions essentielles qui peuvent seules y conduire : l'expérience pratique d'abord et ensuite l'étude méditative.

Un membre distingué de la Société générale des prisons a dit avec beaucoup de raison : pour les sciences il y a les savants, pour les arts il y a les artistes ; mais quand il s'agit de la justice exécutive et de la réforme des prisons, il y a malheureusement tout le monde.

Si grande que soit la puissance de l'esprit d'association, on ne saurait méconnaître que pour qu'elle puisse se produire avec efficacité, il faut qu'elle ait des individualités influentes, actives, intelligentes qui viennent la mettre en mouvement et en faire fonctionner tous les rouages. La Société des prisons a eu la bonne fortune d'être bien servie à cet égard par les circonstances. Elle a au fauteuil de la présidence un homme qui, non-seulement est l'une des illustrations de notre pays, mais qui s'est plu à saisir toutes les occasions de parler, avec la puissance de son éloquence et l'élévation de ses idées, de la question pénitentiaire comme de l'une de celles qui appelaient les méditations des grands penseurs de notre époque, et vers laquelle il se sentait entraîné lui-même par une indicible attraction.

Cette Société a eu pour promoteur l'héritier du nom de l'un des membres les plus éminents et les plus regrettés de cette Académie. « M. René Béranger, disait M. Dufaure, comme président de la Société, a reçu la gloire, les études, les travaux de son père comme un héritage qu'il défend dans nos Assemblées législatives avec la même zèle et la même considération dont son père était entouré. »

Cette Société doit être naturellement entourée d'un grand prestige à l'étranger lorsqu'elle s'y présente avec un bureau où comme vice-présidents siègent, à côté de M. le président Dufaure, le président du tribunal de première instance de la Seine, l'illustre amiral Fourrichon qui, dans la commission de l'enquête parlementaire, répandit les lumières de son expérience pratique sur la question de la transportation pénale ; le bâtonnier du premier barreau de France, et M. le sénateur René Béranger, qui en est naturellement le vice-président le plus assidu.

On ne pouvait désirer pour le secrétariat général, qui est le pivot de toute société scientifique, un homme joignant plus d'aptitude et de capacité à plus de dévouement. Enfin, le Conseil d'administration offre par sa composition un précieux concours de lumières au fonctionnement de cette excellente institution.

J'ai dit l'an dernier la fondation de la Société générale des prisons et son point de départ en 1877. Je viens d'exposer aujourd'hui le développement de son existence en 1878 et l'importance de ses travaux dont il sera désormais aussi intéressant qu'instructif de constater d'année en année et de suivre le mouvement progressif.